

## COMPOSITION FRANÇAISE

### ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**Hélène Laplace-Claverie, Sophie Lucet, Bruno Méniel,  
Corinne Saminadayar-Perrin, Jean Vignes**

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

« Que l'écrivain se garde bien de réfléchir trop sur le langage, qu'il évite à tout prix d'en faire la matière de ses hantises, qu'il n'oublie pas que les œuvres importantes ont été faites *en dépit* du langage. Un Dante était obsédé par ce qu'il avait à dire, non par *le* dire. Depuis longtemps, depuis toujours, serait-on tenté de soutenir, la littérature française semble avoir succombé à l'envoûtement, et au despotisme, du Mot. De là sa ténuité, sa fragilité, son extrême délicatesse, et aussi son maniérisme. Mallarmé et Valéry couronnent une tradition et préfigurent un épuisement... » (Cioran, *Exercices d'admiration*, 1986).

Vous commenterez et discuterez ces propos en vous appuyant sur des exemples précis.

Invité à fournir un sujet assez discriminant, le jury avait choisi cette année de proposer à la réflexion des candidats quelques phrases de Cioran qui soulevaient nombre de difficultés : la complexité du propos, sa longueur relative, son caractère référentiel (trois poètes sont nommés) et en même temps très allusif, l'emploi d'expressions énigmatiques ou ambiguës (« réfléchir trop sur le langage, écrire *en dépit* du langage, despotisme du Mot, délicatesse ») avaient de quoi dérouter un étudiant mal préparé. Le sujet réclamait un minimum de connaissances en histoire littéraire. Il était bon que l'énoncé n'emporte pas totalement l'adhésion, pour que les candidats soient incités à en discuter la teneur et à présenter une position personnelle. On peut juger que le sujet a tenu ses promesses dans la mesure où il a permis de mettre en valeur un petit nombre de copies rendant clairement compte du propos de Cioran, de son intérêt, de ses limites, et des réserves qu'il appelait. Mais dire cela, c'est reconnaître du même coup que le sujet a mis en difficulté la majorité des candidats, qui, faute de lire attentivement les affirmations de Cioran et de prendre à leur égard la distance critique nécessaire, se sont enfermés dans une problématique stérile voire absurde : les grandes œuvres sont-elles celles qui privilégient la forme ou le fond ? Beaucoup de devoirs se terminent certes sur l'idée que cette opposition est finalement assez vaine, mais ils s'en avisent trop tard après l'avoir cautionnée durant dix à vingt pages...

Le présent rapport n'entend pas proposer un corrigé, mais rappeler sur la base du sujet de cette année, les principales compétences que permet de vérifier la dissertation française. En d'autres termes, il s'agit de souligner et d'illustrer les qualités qu'une copie doit rassembler pour mériter la moyenne.

*Du bon usage des six heures et de la longueur des copies*

Notre point de départ surprendra plus d'un candidat : *au moins la moitié des copies jugées médiocres ou mauvaises sont aussi trop longues*. En effet, un bon étudiant ne saurait en six heures réfléchir de façon approfondie sur un sujet complexe, élaborer

un plan précis et cohérent fondé sur des exemples variés, pertinemment choisis, puis rédiger dans une langue soignée plus d'une douzaine de pages propres et lisibles (trois copies doubles d'une écriture moyenne), enfin les relire avec attention. Autrement dit, si le devoir dépasse cette longueur raisonnable, il est probable que la réflexion initiale a été trop hâtive, que le sujet n'a été que superficiellement analysé, que le plan n'est guère élaboré, que la langue et le style laissent à désirer, que la présentation est négligée, ou que le devoir n'a pas été relu. Aucun de ces défauts n'est exclusif des autres mais chacun peut être rédhibitoire. Les candidats doivent donc avoir à l'esprit que les six heures que dure l'épreuve ne peuvent être six heures de rédaction frénétique : aux plumes trop prolixes, on recommandera de réduire le temps d'écriture proprement dite au bénéfice de la réflexion et de la relecture.

*De la lecture et de la compréhension du sujet.*

La dissertation littéraire vise à évaluer notamment la capacité du candidat à interroger un texte, c'est-à-dire d'abord à l'examiner avec soin pour en dégager le propos, les articulations, mais aussi les difficultés, les éléments problématiques. Soulignons qu'il s'agit là d'un travail d'analyse préparatoire, qui peut se faire au brouillon mais ne saurait constituer une partie du devoir ; certaines copies proposent en guise de première partie une sorte d'analyse logique, grammaticale ou lexicale du sujet qui n'a pas lieu d'être : si ce patient travail peut être utile en amont, la copie ne doit en retenir que les acquis, qui nourriront l'introduction et le développement. Cette phase d'observation préliminaire doit permettre de comprendre le sujet à la lettre, sans réductions simplistes ou interprétations abusives. Par exemple, Cioran n'écrit pas que l'écrivain ne doit pas réfléchir du tout sur le langage ; il affirme qu'il ne doit pas *trop* se livrer à cette réflexion (jusqu'à la hantise ou à l'obsession, qui renvoient explicitement à une pathologie). Mais en quoi consiste ce *trop* ? Quels exemples peut-on en donner ? De même, « *en dépit* du langage » (expression au demeurant difficile) ne saurait signifier que Cioran incite l'auteur à composer *sans* le langage (ou *au-delà* de lui), comme ont cru le comprendre certains candidats. Chacun des termes essentiels de la citation devra, au moment de l'analyse du sujet, faire l'objet d'une définition aussi précise et nuancée que possible, qui tienne compte des autres notions avec lesquelles il entre en jeu : ainsi « despotisme du Mot » se distingue d'« envoûtement », et ces deux termes ne se confondent pas avec la « maîtrise du langage » ou le « travail sur les mots ». En quoi la littérature française est-elle « ténue » ou « fragile » ? Son « extrême délicatesse » est-elle une qualité ou un défaut ? Et que désigne ici le « maniérisme » ? Enfin quel « épuisement » vise le dernier mot de la citation ? Autant de questions dont les réponses peuvent rester incertaines, mais qu'il faut du moins se poser. Faute de quoi le risque est grand de réduire le propos de Cioran à une caricature et de se lancer dans de faux procès.

Cioran établit notamment une distinction entre « ce qu'on a à dire » et « le dire » : il fallait bien se garder de réduire ce clivage à l'opposition *fond/forme*, comme l'ont fait trop de candidats. Le mot « forme » est absent du texte de Cioran, qui parle seulement du langage, du Mot, du *dire*. Précisons en outre que le couple *signifiant/signifié* ne recoupe pas non plus la pensée de Cioran.

Une analyse très précise s'imposait donc pour dégager les questions véritablement soulevées par la citation. On pouvait notamment distinguer dans le texte deux propos assez différents et tenter de les hiérarchiser : d'une part une injonction très générale lancée aux écrivains contemporains pour qu'il se gardent de placer la réflexion sur le langage au centre de leur préoccupations littéraires (mise en garde contre un certain autotélisme de la littérature moderne, assortie d'une remarque plus que discutable sur

Dante) ; d'autre part un jugement également discutable sur la spécificité supposée de la littérature française et sur son « épuisement » au XX<sup>e</sup> siècle.

Si cette mise en valeur des articulations du sujet est indispensable, elle ne doit pas déboucher pour autant sur une fragmentation de la dissertation, qui commenterait la citation phrase par phrase. Au contraire, il convient de mettre en rapport les concepts que rapproche implicitement Cioran. L'analyse attentive du texte cité n'a de sens que si une synthèse est opérée : comprendre le sujet, c'est en prendre ensemble les parties. Le candidat devait ainsi progresser vers le cœur du cœur du sujet et saisir qu'on l'invitait à réfléchir sur le rapport que l'écrivain entretient avec le langage : celui-ci sert-il à exprimer une pensée qui préexiste ou constitue-t-il un matériau à partir duquel s'élabore un sens ? [On aura donc soin de questionner (et au besoin de critiquer) les équivalences qu'assène le sujet : la réflexion sur le langage induit-elle le risque de céder au despotisme du mot ? N'est-elle pas au contraire un moyen d'y échapper ? Quels sont les rapports de cette tyrannie supposée avec l'envoûtement ? Est-il concevable que « ce qu'on a à dire » soit entièrement distinct de la manière de le dire ? Le vouloir-dire peut-il être considéré comme préexistant à l'œuvre ? L'idée préexiste-t-elle à son expression ?]

#### *De l'utilité des connaissances en histoire littéraire*

Parce que la compréhension même du sujet réclamait ce type de savoir, le jury a valorisé les copies où étaient exploitées à bon escient quelques connaissances d'histoire littéraire. En premier lieu, une contextualisation précise d'*Exercices d'admiration* pouvait s'avérer très opératoire : il est probable que Cioran écrit en réaction au formalisme et au structuralisme de la « nouvelle critique » triomphante dans la première partie des années 1980, d'où le ton volontiers provocateur et péremptoire de ses formules. Mais l'évocation conjointe de « Mallarmé et Valéry » appelait également des précisions et un effort d'illustration. Trop rares ont été les candidats capables d'associer au nom de Mallarmé autre chose qu'un couplet convenu sur son hermétisme, assorti de souvenirs approximatifs d'un cours sur le « sonnet en -yx » ; plus rares encore ceux qui savent préciser l'allusion à Valéry en évoquant la poésie de *Charmes*, le travail critique et théorique de l'auteur des *Variétés*, ses liens avec André Breton (et bien d'autres), ou ce que lui doit la nouvelle critique. Mais puisque Cioran parle de « tradition », il était intéressant de replacer Mallarmé et Valéry dans un mouvement plus large, qui, sous l'influence de Gautier, puis de Baudelaire et de Poe, mais aussi de Flaubert, privilégie le travail sur le mot et, dans certains cas, la mise en question du langage par lui-même ; des courants parnassiens et symbolistes aux « décadents », c'est toute la « modernité » littéraire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et ses prolongements au XX<sup>e</sup> qui paraissent visés. Mais Cioran va plus loin encore en évoquant une tradition qui règnerait en France « depuis toujours » : pour tenter d'élucider pareil propos, on pouvait rappeler les jeux verbaux qui font le lustre de la « grande Rhétorique », remarquer que la Pléiade assigne effectivement à sa poésie à un projet linguistique (voir la *Défense et illustration de la langue française*), envisager la critique puriste d'un Malherbe, qui, si l'on en croit Boileau, « D'un mot mis à sa place, enseigne le pouvoir » (*Art poétique*), ou encore la fondation de l'Académie française qui invite les auteurs du temps à une attention toujours plus rigoureuse à la pureté de leur langage. Mais ce purisme aujourd'hui volontiers qualifié de « classique », ne l'oppose-t-on pas couramment au « maniérisme » plus libre d'un Ronsard, alors que Cioran paraît, lui, taxer de « maniérisme » ce souci scrupuleux du langage ? On voit que la discussion pouvait se nourrir d'un examen attentif des mots employés par Cioran, mots souvent ambigus ou réversibles ! La connaissance des débats qui entourent le courant précieux du XVII<sup>e</sup> siècle pouvait aussi

servir la réflexion : d'un côté l'existence même de cette littérature précieuse, saturée de figures de mots, paraît accréditer le propos de Cioran (Racine et La Fontaine ne sont-ils pas dans une large mesure héritiers de cette préciosité ?) ; de l'autre, il était possible de montrer que ce courant (lié au pétrarquisme italien, au gongorisme espagnol) n'est pas vraiment propre à la France, où il fut spirituellement raillé par les tenants d'une poésie plus simple et familière (à ce sujet, plutôt que les *Précieuses ridicules*, qui ne mettent pas en scène des écrivains précieux, il eût été plus parlant d'évoquer les sonnets déclamés et commentés dans *Le Misanthrope* et *Les Femmes savantes*).

Se posait enfin la question de l'allusion à Dante. Le jury n'a pas voulu pénaliser les candidats qui ignoraient son œuvre (même s'il est fort dommage de ne rien savoir de celui que nos amis italiens considèrent comme leur plus grand auteur !). Plus sérieusement, on a apprécié les devoirs qui évoquaient avec quelque précision le propos de la *Divine Comédie* (« ce qu'il avait à dire »), sans oublier que Dante avait exprimé ses convictions religieuses et politiques dans une forme poétique extrêmement concertée. On aurait aimé lire, ne fût-ce que dans *une* copie, que Dante avait aussi composé un important traité linguistique et poétique, le *De vulgari eloquentia* ; qu'il ait été l'un des premiers théoriciens de la poétique en langue vulgaire conduit à nuancer l'assertion de Cioran à son sujet.

#### *Du recul critique*

Encore faut-il adopter à l'égard de la citation le recul critique nécessaire. C'est l'un des défauts majeurs constatés cette année que l'incapacité de nombreux candidats d'envisager le propos de l'auteur sans y adhérer, autrement dit de se tenir à distance, de considérer l'opinion proposée pour ce qu'elle est : une opinion, qu'on peut tenter de comprendre, d'explicitier, d'illustrer, éventuellement avec une certaine sympathie, sans pour autant la reprendre à son propre compte comme si on y souscrivait sans réserve. Il ne s'agit ni d'adopter cette opinion, ni de la rejeter avec mépris, mais seulement de l'examiner, pour en souligner à la fois l'intérêt et les limites. Rares sont les candidats qui savent trouver cette juste distance. En l'occurrence, faute de prendre d'emblée ce recul prudent, on risquait de se trouver comme aspiré dans de vaines oppositions, de les reprendre à son compte et de les développer, au lieu d'en montrer le caractère problématique et de les remettre en cause. Ainsi, pour traiter valablement le sujet il fallait souligner d'emblée la précarité de la dichotomie supposée entre ce que l'écrivain « a à dire » et « le dire » lui-même – non pas la rejeter d'emblée, mais s'interroger sur sa légitimité.

Seul ce travail critique préalable permettait de discuter véritablement la citation tout en respectant l'un des impératifs majeurs de l'exercice : le critère de non-contradiction. Trop de copies, en appliquant mécaniquement ce que leurs auteurs croient être un plan dialectique, présentent une contradiction centrale qu'elles tentent ensuite de résoudre par un recours maladroit à la théorie du « juste milieu » : on lit ainsi que l'essentiel dans une œuvre est bien le « fond » (I), mais que la « forme » est en fait ce qui distingue la littérature (II), si bien qu'un « subtil mélange » s'impose (III) ! On perçoit comment une telle démarche accumule les maladresses : erreur de perspective et réduction du propos dans l'opposition *fond/forme*, adhésion sans réserve dans la première partie, contradiction flagrante entre I et II, puis absurdité totale dans l'idée de « mélange » ou de « juste milieu » entre « fond » et « forme », « matière » et « manière »... Si on s'attarde sur cette caricature de dissertation, c'est que *des centaines de copies* ont adopté ce type de démarche, qui traduit un manque de réflexion préalable, ou bien un profond malentendu sur le propos même de l'exercice, voire sur ce qu'est un texte littéraire. Dans le même esprit, il paraît inquiétant de voir se multiplier dans les

copies les allégations (du type : « d'ailleurs Barthes, ou Gracq, ou Eco, ou Butor, etc., écrit que... ») utilisées à la manière scolastique comme arguments d'autorité. Faut-il rappeler à des « khâgneux » que les opinions de tel ou tel sur la poésie, la Littérature, ou le rôle du lecteur, aussi séduisantes soient-elles, ne sont justement que des opinions circonstanciées, contingentes, auxquelles on ne saurait prêter une autorité absolue ? Lisons ou relisons plutôt Montaigne !

#### *De la disposition et du travail sur l'exemple*

Tout ce qui précède est l'essentiel, mais ne concerne encore que le travail de réflexion préalable à l'élaboration du plan. Venons en maintenant à la dissertation proprement dite et à sa rhétorique. La *disposition* traditionnelle de la composition française semble correctement maîtrisée par la majorité des candidats. Cependant, par rapport à la session 2004, le jury a remarqué qu'un nombre croissant de copies révélaient une fâcheuse ignorance des règles de l'exercice. On rappellera donc que l'introduction doit présenter une entrée en matière qui « amène » le sujet, avant de le citer ou d'en reformuler l'essentiel. Il est également indispensable de développer une analyse synthétique mais complète de la citation proposée, aboutissant à une problématique claire (et non pas à une batterie de quatre ou cinq questions mal ciblées), précédant l'annonce du plan : l'omission d'une ou plusieurs de ces étapes va souvent de pair avec des contresens ou des développements hors-sujets. Pour l'annonce du plan, on évitera l'interrogation directe (série de trois questions) ; on reverra les règles de l'interrogation indirecte ; et on se gardera de résumer à l'avance le devoir : il s'agit d'annoncer les directions qu'empruntera la réflexion, non d'en dévoiler par avance les conclusions !

Les meilleurs travaux se caractérisent par une progression véritable vers une pensée plus juste, plus profonde, plus personnelle, alors que tant de copies, dès lors qu'elles ne s'appuient plus sur le texte de Cioran, se délitent et s'éparpillent. La troisième partie constitue le moment fort du cheminement argumentatif : elle doit se garder d'explorer d'autres questions que celles que pose la citation proposée (le lecteur, l'œuvre ouverte...), sous peine de se perdre dans des généralités hors-sujet. Elles doivent exprimer de la manière la plus convaincante, la plus claire aussi, la position du candidat, et emporter l'adhésion du lecteur.

Dans le cours du développement, les candidats sont invités à s'appuyer sur des exemples précis. Ceux-ci sont d'autant plus appréciés qu'ils paraissent personnels (les mêmes séries d'exemples revenant dans plusieurs copies successives font une assez fâcheuse impression). Cette année, on l'a dit, le jury attendait naturellement des candidats qu'ils fassent un sort aux exemples brandis par Cioran : Mallarmé et Valéry devaient donc faire l'objet d'une étude circonstanciée. Mais l'ampleur des questions soulevées par le sujet, qui visait explicitement l'ensemble de la littérature française, appelait le recours à un corpus d'exemples chronologiquement large, ne se limitant pas au symbolisme et au XX<sup>e</sup> siècle. On a vu qu'une réflexion critique sur l'esthétique classique pouvait se révéler particulièrement féconde, Cioran se rapprochant dans une certaine mesure d'un Boileau, lorsque celui-ci réclame une soumission absolue de la langue à l'idée. L'idée que le « maniérisme » littéraire serait une spécialité française appelait aussi l'esquisse d'une comparaison avec une ou plusieurs littératures étrangères, comparaison étayée là encore par des exemples précis. La plupart des candidats appuient leur démonstration sur des citations, et on ne peut que les en féliciter : encore faut-il qu'elles soient exactes (les vers faux sont très mal vus) et qu'elles servent la réflexion sur le sujet au lieu de s'y substituer : une citation littéraire

ou critique n'a d'intérêt que si elle fait l'objet d'un commentaire en rapport avec le sujet proposé.

*De la qualité de l'expression*

La majorité des candidats du concours BL maîtrisent globalement la langue française, mais les copies impeccables sont rares. De nombreuses petites fautes traduisent dans la plupart des devoirs un souci de correction insuffisant : peu de candidats maîtrisent parfaitement l'usage des accents, des trémas, des virgules et des majuscules... sans oublier l'accord des participes passés. Répétons-le : une relecture attentive permet seule d'éliminer ces scories, qui font aussi la différence entre les meilleures copies et les autres. Rappelons encore qu'une attention particulière doit être accordée aux noms propres (trop de Mariveaux, Beaudelaire, Châteaubriant, Gauthier, Appolinaire, Pérec..., qui laissent à penser que ces noms ne sont connus que par ouï-dire ! Les correcteurs ont aussi rencontré, non sans surprise, Boilot et l'OuliPot !) ainsi qu'aux titres des œuvres, lesquels doivent être exacts (Mallarmé n'a jamais écrit de « sonnet en phtyx »...) et correctement orthographiés.

Les règles de la composition en paragraphes semblent être mal intégrées par un certain nombre de candidats : beaucoup de copies comportent de paragraphes trop longs, ou trop courts, ce qui nuit à la clarté de l'expression et de l'argumentation.

Enfin, certaines négligences (mots effacés en laissant un « blanc », ruptures de construction affectant la syntaxe...) révèlent un soin insuffisant dans la relecture et/ou la gestion du temps : la parfaite correction de la langue écrite reste, rappelons-le, un critère déterminant pour l'évaluation.